

## Conditions générales de Français en Jeu

### Informations sur l'association

#### 1. L'association

- 1.1 Français en Jeu est une association vaudoise à but non-lucratif qui existe depuis 1991. Elle est présente dans le Canton de Vaud et est organisée en 5 pôles : pôle lausannois, pôle Broye-Gros-de-Vaud, pôle Ouest-vaudois, pôle Est-vaudois et pôle Formation.
- 1.2 L'association propose
  - des cours de français gratuits à des adultes migrants en situation de précarité.
  - des formations à des personnes actives dans le français langue d'intégration ou langue étrangère.
- 1.3 Français en Jeu est certifiée eduQua.

#### 2. Les missions et le public

- Contribuer à l'intégration sociale et à l'autonomie dans la vie quotidienne des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Participer à l'intégration professionnelle et favoriser l'accès à la formation des adultes migrants allophones en précarité par des cours de français et des activités liées à la pratique de la langue.
- Favoriser l'acquisition d'expériences et le développement de compétences des formateurs en français langue d'intégration (FLI), par la formation et la pratique, par la création et la mise à disposition de matériel pédagogique.
- Participer au débat public en faveur de l'intégration des migrants et de la formation de base des adultes, dans la mesure de nos compétences.

### Conditions générales pour les cours de français

#### 3. Inscription aux cours de français

- 3.1 Le participant<sup>1</sup> s'inscrit dans le pôle de son lieu de domicile (à l'exception de personnes envoyées par l'EVAM ou le CSIR).
- 3.2 Les inscriptions ont lieu selon des horaires déterminés.
- 3.3 Chaque personne est orientée vers le cours qui correspond à ses besoins, selon l'offre du pôle et les places disponibles.
- 3.4 Les critères d'inscription sont les suivants :
  - 3.4.1 Avoir plus de 18 ans, avoir un permis valable ou en avoir fait la demande ou avoir l'intention de rester en Suisse, et être en situation de précarité économique et/ ou sociale. Pour les cours à Lausanne : il faut habiter la commune de Lausanne ; il

---

<sup>1</sup> Tous les termes désignant des personnes s'appliquent dans le texte indifféremment aux femmes et aux hommes.

existe un quota annuel (15%) pour les personnes non-inscrites au contrôle des habitants.

- 3.4.2 Ne sont pas acceptés : les personnes au bénéfice d'un permis N, les personnes faisant l'objet d'une non-entrée en matière à leur demande d'asile et les personnes bénéficiant d'une mesure du chômage (sauf attestation du conseiller ORP).

#### **4. Type de cours**

- 4.1 Selon les pôles, Français en Jeu offre différents types de cours de français. Les offres de cours sont régulièrement mises à jour sur le site de l'association ou sur des flyers à disposition dans chaque pôle.
- 4.2 Les cours suivent le rythme de l'école vaudoise. La durée totale est variable.

#### **5. Constitution des groupes**

- 5.1 La constitution des groupes se base sur une évaluation de niveau de français lors de l'inscription.
- 5.2 L'entrée est possible en tout temps selon les places disponibles.
- 5.3 Le nombre maximum de participants par classe est de 12.

#### **6. Coût**

- 6.1 Les cours sont gratuits.
- 6.2 Une finance d'inscription annuelle unique de Frs 40.- est demandée.
- 6.3 Toute inscription est définitive. En cas de désistement, la totalité du montant de l'inscription est due.
- 6.4 Tout désistement est à annoncer par mail ou téléphone au secrétariat des cours.

#### **7. Conditions de retrait**

- 7.1 Après 3 absences sans qu'une excuse ait été formulée ou 4 absences excusées consécutives ou un taux d'absentéisme de plus de 50%, la personne n'est plus admise dans le cours dans lequel elle est inscrite, à l'exception des cas de force majeure. Elle pourra s'inscrire l'année suivante à un nouveau cours.
- 7.2 Ces conditions peuvent être abaissées pour certains cours.

#### **8. Evaluations**

- 8.1 A l'entrée en formation, mais également en fin de cours, le niveau de français des apprenants est évalué selon le Cadre Européen Commun de Référence.
- 8.2 Les participants sont régulièrement évalués dans le cadre du cours pour vérifier l'atteinte des objectifs du cours.

#### **9. Attestations**

- 9.1 Une attestation de fin de cours est délivrée à tous les apprenants ayant suivi au moins 80% du cours et au minimum huit cours.
- 9.2 Pendant la durée du cours, une attestation de suivi de cours peut être délivrée à l'apprenant, pour autant qu'il ait suivi au moins 80% des cours et au minimum huit cours.

9.3 Une attestation d'inscription peut être délivrée au début du cours.

## 10. Réclamations

10.1 Pour les réclamations, la procédure à suivre est la suivante :

10.1.1 La première personne de contact est le formateur.

10.1.2 Si le formateur ne peut pas trouver de solution pour la personne, ou si la question touche plus largement l'association, la personne est orientée vers le responsable des cours, puis le responsable de pôle.

10.1.3 Si le responsable de pôle ne peut pas trouver de solution pour la personne, elle est orientée vers la direction.

10.1.4 Si le cours est donné par le responsable de cours ou le responsable de pôle, l'apprenant peut s'adresser à la direction de l'association.

## Conditions générales pour les formations de formateurs

Ces conditions s'appliquent à toutes les offres de formation de formateurs de Français en Jeu.

### 11. Inscriptions

11.1 Les places dans les formations sont attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions.

11.2 Pour toutes les formations, en vue d'assurer leur qualité et leur bon déroulement, un nombre minimal et maximal de places est fixé. Si le nombre de participants est insuffisant, le cours est annulé et le participant remboursé ou dispensé du paiement.

11.3 Français en Jeu se réserve le droit de remplacer un formateur. Le client ne peut prétendre à un quelconque dédommagement suite à un changement de formateur.

### 12. Annulation d'une inscription

12.1 Toute inscription est définitive. En cas de désistement les règles suivantes s'appliquent :

- Désistement survenant avant les 15 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : 100 francs de frais de gestion seront retenus ou exigés.
- Désistement survenant dans les 15 jours à 5 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : 100.- de frais de gestion seront retenus et le 50% du montant de la formation sera retenu ou exigé.
- Désistement survenant dans les 5 jours ouvrables qui précèdent le début de la formation : la totalité du montant de la formation sera retenue ou exigée.

12.2 Tout désistement est à annoncer par mail au secrétariat de la formation ([formation@francaisenjeu.ch](mailto:formation@francaisenjeu.ch)).

### 13. Absence

Les absences, quels qu'en soient les motifs, ne sont pas remboursées ni rattrapables.

#### **14. Attestation de formation**

Toute formation est attestée. Les conditions d'attestation sont propres à chaque offre.

#### **15. Réclamation**

Toute réclamation est à adresser par mail au secrétariat de la formation (formation@francaisenjeu.ch). La direction examine la réclamation et prend les mesures nécessaires.

#### **16. Assurance**

Pour toutes les formations organisées par Français en Jeu, l'association décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que les participants pourraient subir. Ces derniers doivent souscrire eux-mêmes une assurance responsabilité civile.

### **Remarques finales**

#### **17. Données personnelles**

- 17.1 Les données personnelles récoltées notamment à l'inscription peuvent être utilisées de manière anonyme à des fins statistiques.
- 17.2 Dans certains cas, le nom, prénom, adresse et nationalité du participant aux cours de français peuvent être transmis à un financeur public ; dans ce cas, l'accord de la personne est préalablement demandé. Pour les personnes qui ne sont pas inscrites au contrôle des habitants, l'anonymat est garanti.

#### **18. For juridique**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. Le for judiciaire est à Lausanne (Suisse).